



LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX RÉSEAUX DANS UN ENVIRONNEMENT COMPÉTITIF

Philippe Gauvin

Avocat Principal, Bell Canada

CERIU – 20 Novembre 2012



Rien n'est plus cool qu'un saut de l'espace



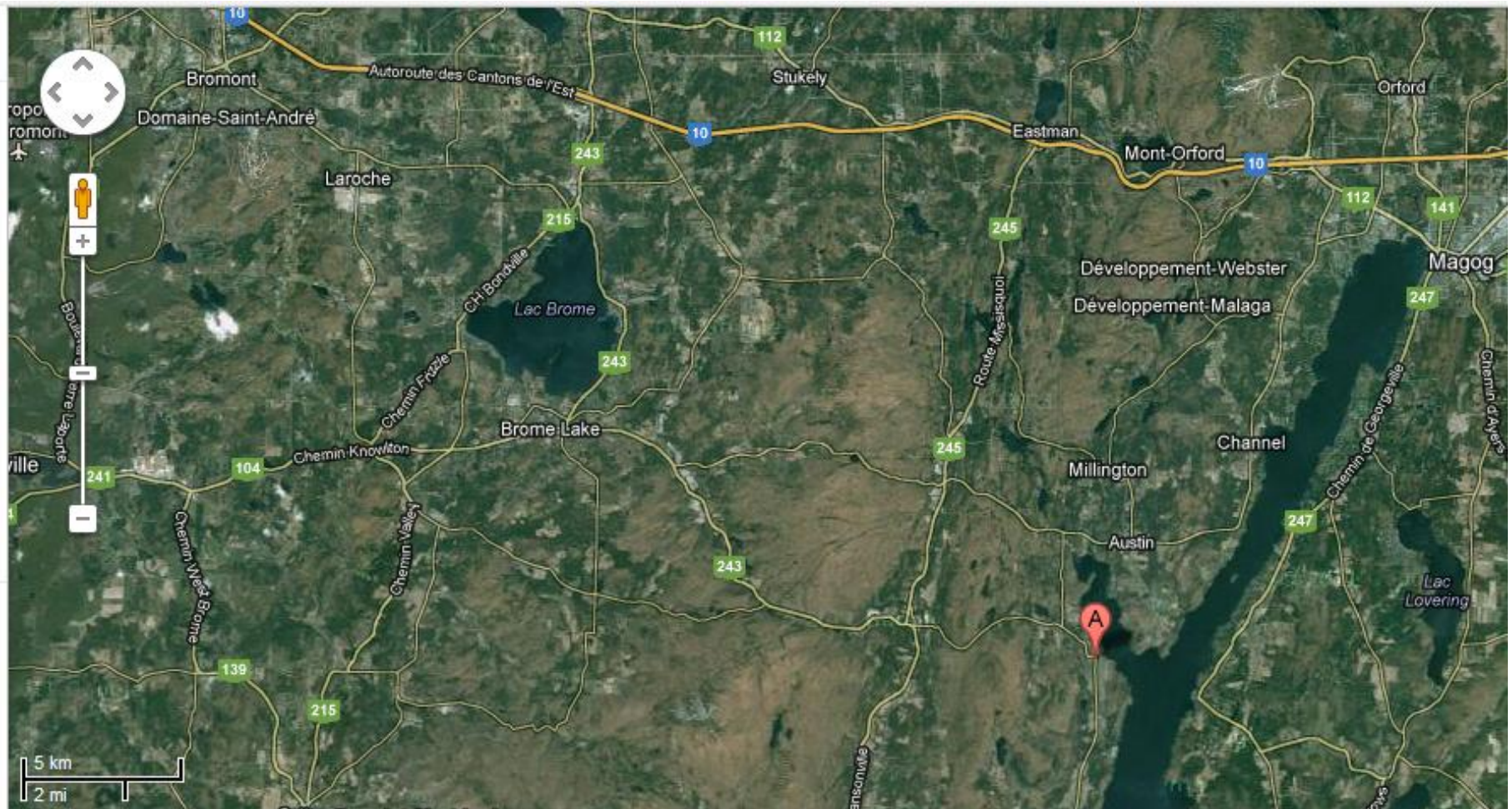
Mais les télécoms sont tout de même intéressants



52 millions d'auditeurs “en direct” sur YouTube



Regardé sur mon téléphone - en HD - à Mansonville, Qc



Comment est-ce que ceci s'est accompli?



La configuration de Red Bull Stratos

- 9 Caméras HD + 3 Caméras de qualité cinéma sur la capsule
- 5 caméras HD sur la combinaison pressurisée de Felix Baumgartner
- Trois canaux vidéos à micro-ondes de la capsule
- Un hélicoptère avec une caméra gyro-stabilisée
- Deux “canons” au sol, des systèmes optiques de suivi
- Un anneau de fibre autour de l'enceinte avec redondance intégrée
- Réseau radio numérique sur place
- Camion de radio-diffusion avec antennes à trois canaux
- Centre pour la presse et médias
- Fibre « backbone » servant à transporter les signaux vers et à partir du complexe, y compris la connexion Internet.

Et ceci n'est que du côté de Red Bull Stratos...

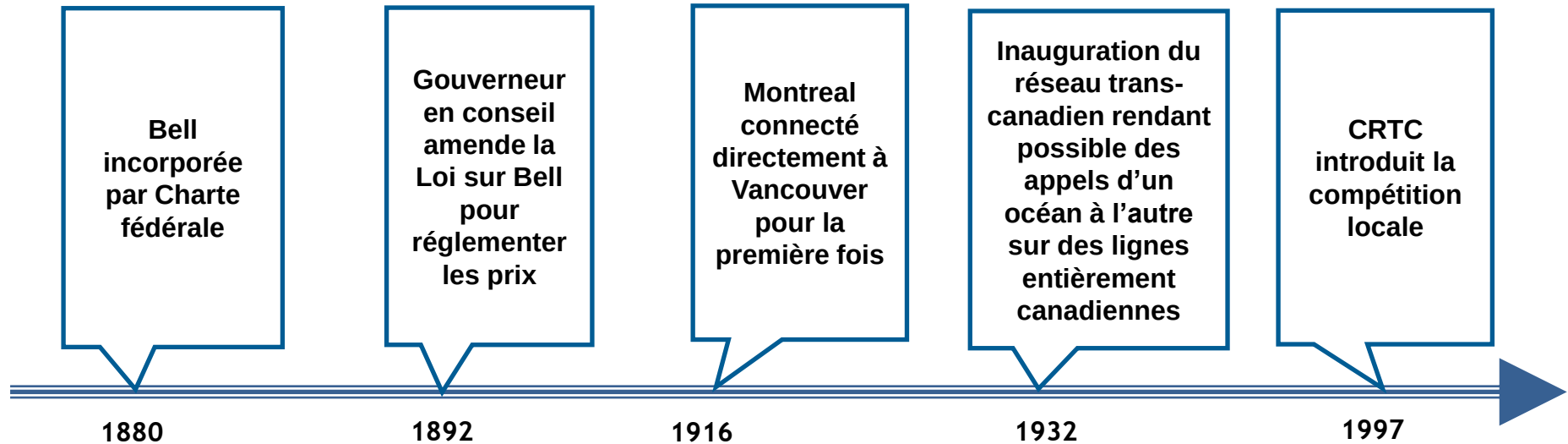
Il faut toujours que cela se rende jusque mon téléphone.

Toutes télécommunications dépendent d'un réseau physique



S'assurer que les Canadiens puissent participer à l'économie numérique et participer ou créer des événements en ligne nécessite un déploiement massif d'infrastructure.

Histoire du réseau de cuivre au Canada



Établissement d'un monopole

Réseau de cuivre (presque) omni-présent

Le Canada s'est fié aux monopoles pour le déploiement de réseaux par le passé, mais cette époque est révolue

Bell investit pour le futur



**Réseaux sans-fils
HSPA+ et LTE**



**Lancement de
Nimiq 6**



**Centres d'hébergement
de données**



**Système intégré de
gestion de la radiodiffusion**



Réseau de fibre optique



**Expansion de Fibe
TV**

Bell investit \$3 milliards par année

Art. 43 (2) et (3) de la loi sur les télécommunications

Accès aux lieux publics

(2) Sous réserve des paragraphes (3) et (4) et de l'article 44, l'entreprise canadienne et l'entreprise de distribution ont accès à toute voie publique ou tout autre lieu public pour la construction, l'exploitation ou l'entretien de leurs lignes de transmission, et peuvent y procéder à des travaux, notamment de creusage, et y demeurer pour la durée nécessaire à ces fins; elles doivent cependant dans tous les cas veiller à éviter toute entrave abusive à la jouissance des lieux par le public.

Approbation municipale

(3) Il est interdit à l'entreprise canadienne et à l'entreprise de distribution de construire des lignes de transmission sur une voie publique ou dans tout autre lieu public — ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de ceux-ci — sans l'agrément de l'administration municipale ou autre administration publique compétente.

Bell (et autres fournisseurs) ont un droit législatif d'accès à l'emprise publique pour la construction, l'entretien et l'exploitation de leurs lignes. Par contre, ils doivent demander l'approbation de l'autorité publique pour la construction (et seulement la construction) de ces installations

Qu'est ce que "l'approbation municipale" veut dire pour la construction de réseaux de télécommunications?

Le déploiement du réseau en 1895



Enterrement du réseau à la fin du 19^e siècle



The defendants are in truth but trustees of the highways within their municipality, the ways being vested in them mainly so that they may better perform their duties towards all of the King's subjects in respect of them, it is in the interests of the public which mainly are to be protected under the powers given to municipal councils. Telephone communication, not alone in any one municipality but throughout the land wherever the system is or may be in operation, is a thing beneficial to the public, something which now-a-days cannot be done without; the benefit and the convenience to the public are first considerations, and should be the main purpose of the plaintiffs and of the municipalities in exercising their respective rights under the section in question (p. 78)

Bell cherchait à enterrer ses installations à Owen Sound. La ville s'objecta car elle craignait des endommagements au trottoirs et rues de la ville. La cour statua que la ville, en tant que fiduciaire des citoyens, n'avait pas le pouvoir d'entraver au déploiement du réseau qui est aussi dans l'intérêt public. La ville a plutôt qu'un droit de regard pour s'assurer que les réparations et branchements sont fait de manière correcte et professionnelle.

Montréal c. Bell Canada, [1984] J.Q. no 864

38 Il est facile de comprendre que le domaine public municipal sert la plupart du temps d'assiette à tous les services publics : égouts, aqueduc, électricité, gaz, téléphone, câblodistribution, services d'incendie et de police, etc.

39 Ce serait l'anarchie la plus totale si chacun était entièrement libre d'exercer les pouvoirs consentis par les différentes autorités compétentes, sans coordination ni contrôle.

40 On imagine mal que Bell Canada puisse placer à sa guise des poteaux de téléphone devant l'entrée charretière de chaque poste de pompe à incendie.

41 Comme le dit le paragraphe 5 de l'article 318, il faut tenir compte de tous les intérêts légitimes.

42 Mais le droit de regard dont l'appelante est investie n'est pas un pouvoir d'autorisation.

La Ville de Montréal cherchait à charger un loyer, par règlement, de Bell pour l'occupation du territoire. La Cour d'Appel stipula que la Ville, n'ayant pas le pouvoir d'autorisation de l'occupation de l'emprise public, ne pouvait donc pas charger de loyer.

MTS c. Edmonton, [2007] C.A.F. no 340

Il est clair que les paragraphes 42 à 44 de la Loi ne sont pas directement applicables aux faits de l'espèce. Le paragraphe 43(2) confère aux entreprises de télécommunication le droit d'avoir accès "à toute voie publique ou tout autre lieu public pour la construction, l'exploitation ou l'entretien de leurs lignes de transmission", à condition d'avoir obtenu l'agrément de l'administration municipale (paragraphe 43(3)). **Cependant, il ne semble pas nécessaire qu'une entreprise de télécommunication obtienne l'agrément de l'administration municipale pour accéder aux terrains dans le but d'entretenir ou d'exploiter une ligne de transmission, même si Allstream a sollicité dans sa demande l'autorisation d'y accéder dans le but de construire, d'entretenir et d'exploiter ses lignes de transmission et que le CRTC lui a accordé cette autorisation dans sa décision. De la même manière, une administration municipale ne peut pas faire obstacle à une entreprise qui accède à des terrains municipaux dans le but d'entretenir et d'exploiter ses lignes.**

La Cour d'Appel Fédérale a récemment répété qu'aucune autorisation n'est requise pour l'accès dans le but d'entretenir ou exploiter une ligne de transmission.

Alors quel est le problème?

Art. 43 (4) et 44 de la loi sur les télécommunications

Saisine du Conseil

(4) Dans le cas où l'administration leur refuse l'agrément ou leur impose des conditions qui leur sont inacceptables, l'entreprise canadienne ou l'entreprise de distribution peuvent demander au Conseil l'autorisation de construire les lignes projetées; celui-ci peut, compte tenu de la jouissance que d'autres ont des lieux, assortir l'autorisation des conditions qu'il juge indiquées.

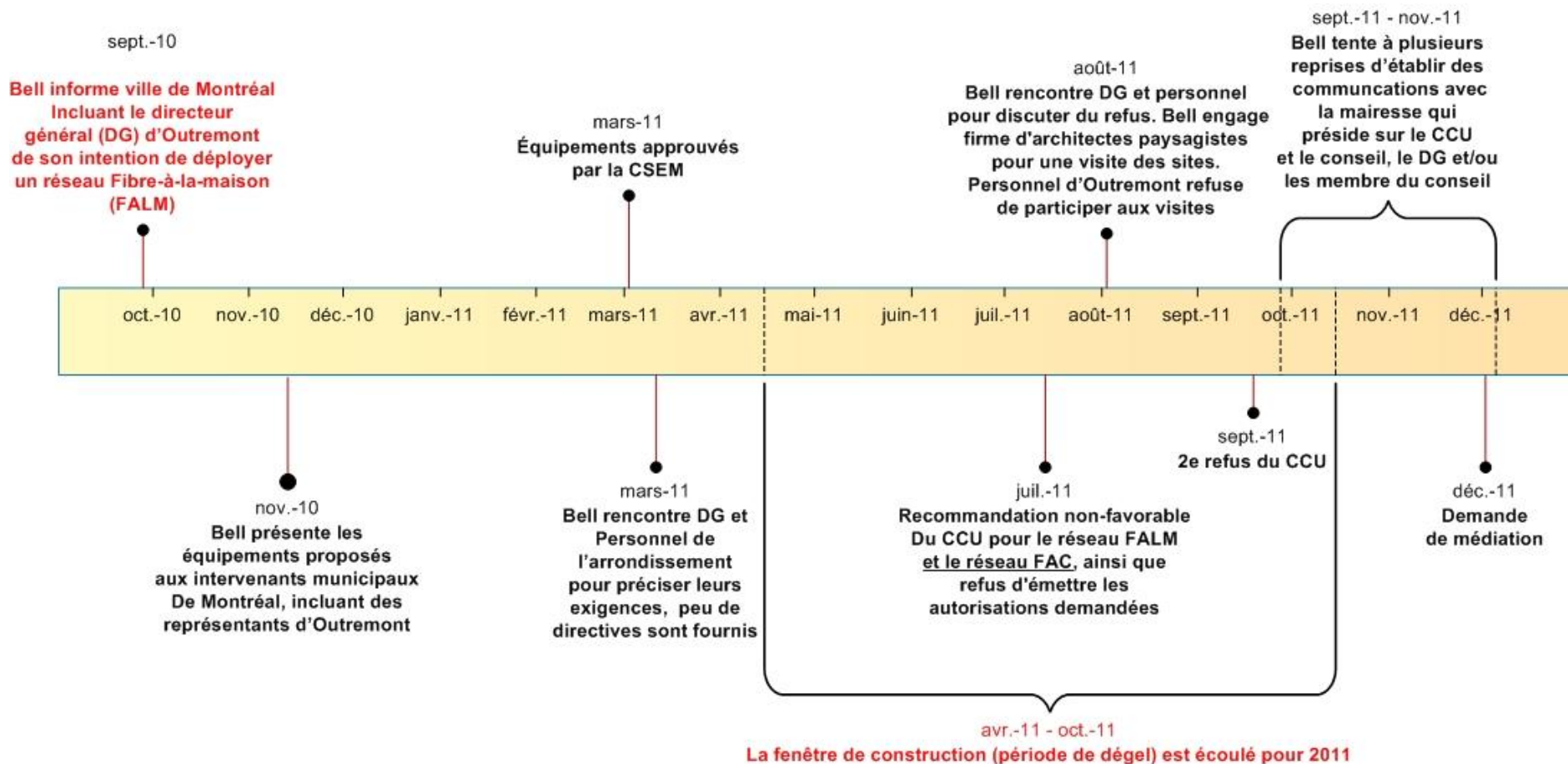
Demande d'une municipalité ou autre administration publique

44. Sur demande d'une administration municipale ou autre administration publique, le Conseil peut :

- a) soit obliger, aux conditions qu'il fixe, l'entreprise canadienne ou l'entreprise de distribution à enfouir les lignes de transmission qu'elles ont, ou projettent d'avoir, sur le territoire de l'administration en question ou à en modifier l'emplacement;
- b) soit ne leur en permettre la construction, l'exploitation ou l'entretien qu'en exécution de ses instructions.

Le CRTC n'a pas de juridiction directe sur les municipalités mais a le pouvoir (1) d'autoriser lui-même la construction sur l'emprise public à la demande du fournisseur, ou (2) peut exercer sa juridiction sur le fournisseur à la demande de la municipalité

Le déploiement du réseau dans un environnement compétitif



Il y a des défis au delà du monétaire et du technologique

Circonscriptions téléphoniques, municipalités et arrondissements

Ile de Montréal

19 Arrondissement +18 villes indépendantes;
37 conseils élus

Bell

Légende

-  Circonscriptions téléphoniques
-  Municipalités
-  Arrondissements

Mairesse d'arrondissement: Mme Chantal Rouleau
Superficie: 42,3 km²
Population: 107 556
Home Pass: 54 597

Maire: M. Robert Coutu
Superficie: 12,45 km²
Population: 3822
Home Pass: 1 940

Maire d'arrondissement: M. Luis Miranda
Superficie: 13,61 km²
Population: 40 891
Home Pass: 20 757

Maire d'arrondissement: M. Réal Ménard
Superficie: 25,2 km²
Population: 129 110
Home Pass: 65 538

Maire d'arrondissement: M. François W. Croteau
Superficie: 14,4 km²
Population: 133 618
Home Pass: 67 826

Maire: M. Philippe Roy
Superficie: 7,66 km²
Population: 18 933
Home Pass: 9 611

Maire d'arrondissement: M. Luc Fernandez
Superficie: 8,1 km²
Population: 101 054
Home Pass: 51 297

Mairesse d'arrondissement: Mme. Marie Cinq-Mars
Superficie: 3,84 km²
Population: 23 239
Home Pass: 11 796

Maire d'arrondissement: M. Gérald Tremblay
Superficie: 16,50 km²
Population: 78 876
Home Pass: 40 039

Maire d'arrondissement: M. Michael Applebaum
Superficie: 21,4 km²
Population: 164 246
Home Pass: 83 374

Maire d'arrondissement: M. Benoit Dorais
Superficie: 15,7 km²
Population: 69 604
Home Pass: 35 332

Maire d'arrondissement: M. Claude Trudel
Superficie: 9,83 km²
Population: 66 078
Home Pass: 33 542

Maire: M. Peter Trent
Superficie: 4,02 km²
Population: 20 494
Home Pass: 10 403

Maire: M. William Steinberg
Superficie: 1,79 km²
Population: 6 996
Home Pass: 3 551

Maire: M. Beny Masella
Superficie: 1,41 km²
Population: 5184
Home Pass: 2 632

Mairesse d'arrondissement: Mme. Manon Barbe
Superficie: 16,4 km²
Population: 74 763
Home Pass: 37 951

Maire: M. Anthony Housefather
Superficie: 6,95 km²
Population: 31 395
Home Pass: 15 937

Maire d'arrondissement: M. Claude Dauphin
Superficie: 17,8 km²
Population: 43 084
Home Pass: 21 870

Maire: M. Edgar Rouleau
Superficie: 20,87 km²
Population: 18 088
Home Pass: 9 182

Maire: M. Bill McMurchie
Superficie: 18,88 km²
Population: 30 161
Home Pass: 15 310

Maire: M. John W. Meaney
Superficie: 9,64 km²
Population: 20 491
Home Pass: 10 401

Maire: M. David Pollock
Superficie: 11,01 km²
Population: 19 194
Home Pass: 9 743

Maire: Mme Maria Tutino
Superficie: 6,03 km²
Population: 3 902
Home Pass: 1 981

Maire: M. Francis Deroo
Superficie: 10,57 km²
Population: 9885
Home Pass: 2 639

Maire d'arrondissement: M. Gilles Deguire
Superficie: 11,07 km²
Population: 83 600
Home Pass: 42 437

Maire d'arrondissement: M. Michel Bissonnet
Superficie: 13,52 km²
Population: 71 730
Home Pass: 36 411

Mairesse d'arrondissement: Mme. Anie Samson
Superficie: 16,1 km²
Population: 145 000
Home Pass: 73 604

Mairesse d'arrondissement: Mme. Pierre Gagnier
Superficie: 23 km²
Population: 125 160
Home Pass: 63 533

Maire d'arrondissement: M. Alan De Sousa
Superficie: 43 km²
Population: 84 833
Home Pass: 43 062

Maire: M. Ed Janiszewski
Superficie: 15,1 km²
Population: 48 930
Home Pass: 24 838

Maire d'arrondissement: M. Richard Bélanger
Superficie: 23,63 km²
Population: 17 500
Home Pass: 8 853

Mairesse d'arrondissement: Mme. Monique Worth
Superficie: 27 km²
Population: 65 156
Home Pass: 33 074

Maire: M. George Mcleish
Superficie: 7,49 km²
Population: 962
Home Pass: 488

Mairesse: M. Marc Roy
Superficie: 5,56 km²
Population: 9 927
Home Pass: 5 039

Mairesse: Mme. Manon Trudel
Superficie: 1,04 km²
Population: 1 985
Home Pass: 1 008

Maire: M. Yvan Cardinal
Superficie: 7,54 km²
Population: 11 197
Home Pass: 5 684

Mairesse: Mme Marie-Claude Nichols
Superficie: 27,80 km²
Population: 9885
Home Pass: 5 018

GEO
Solutions

Produit par l'équipe GeoSolutions
Novembre 2003
(514) 391-7873

L'information ci-incluse est le
copyright de Bell Canada © 2003,
et ne peut être physiquement,
électroniquement ou mécaniquement
reproduite, en tout ou en partie
ou pour tout dérivé.



S'assurer que tous peuvent participer est possible



Questions?